

REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES



ÉDITION 2023-12

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	Page A
MISSION RGPD	sommaire	ÉDITION 2023/12

CADRE ADMINISTRATIF

- ▶ **Sommaire** Page A
- ▶ **Responsables** Page B

ACTIVITÉS et TRAITEMENTS DE DONNÉES

- ▶ **Représentation de l'Etat** Activité 1
- ▶ **Ordre public - sécurité** Activité 2
- ▶ **Polices administratives** Activité 3
- ▶ **Réglementation générale – associations et fondations** Activité 4
- ▶ **Communication** Activité 5
- ▶ **Sécurité routière** Activité 6
- ▶ **Actions de sécurité civile et de gestion de crise** Activité 7
- ▶ **Qualité - accueil - performance** Activité 8
- ▶ **Gestion des ressources humaines** Activité 9
- ▶ **Gestion de l'action sociale** Activité 10
- ▶ **Santé - médecine de prévention** Activité 11
- ▶ **Systemes d'information et de communication (SIC)** Activité 12
- ▶ **Finances - immobilier - logistique** Activité 13
- ▶ **Etrangers** Activité 14
- ▶ **Elections** Activité 15
- ▶ **Coordination des politiques publiques** Activité 16
- ▶ **Expertise ressources titres** Activité 17
- ▶ **Contrôle de légalité – affaires juridiques** Activité 18
- ▶ **Politique environnementale** Activité 19
- ▶ **Versement de subventions** Activité 20
- ▶ **Politique de la ville - aménagement du territoire - hébergement et logement** Activité 21

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	Page B
MISSION RGPD	responsables	ÉDITION 2023/12

AUTORITÉ

Préfet de la Moselle

9 place de la préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

Emel : webmestre@moselle.gouv.fr

MISSION RGPD / Moselle

Chargé de mission prévention-protection-sauvegarde (CM-PPS)

Préfecture de la Moselle
9 place de la préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

Emel : pref-donnees-personnelles@moselle.gouv.fr

DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Délégué ministériel à la protection des données (DMPD)

Ministère de l'intérieur
place Beauveau
75800 PARIS

Emel : delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	ACTIVITE 1
MISSION RCPD	représentation de l'Etat	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Gestion des affaires réservées
Finalité 2	Traitement et suivi des interventions
Finalité 3	Distinctions honorifiques
Finalité 4	Relations avec les élus du département
Finalité 5	Protocole, déplacements et cérémonies officielles
Finalité 6	Relations avec la société civile (monde économique, associatif, médias, représentants du culte etc.)

Bases de licéité	
RGPD	OUI
	Article 6.1 (e)
Titre III - LIL (police-justice)	Non
Titre IV - LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques
décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées	
	Elus
	Usagers
	Responsables d'organismes publics ou privés
	Membres de la société civile
	Agents de l'Etat

Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
	Photos
	Selon les besoins (dossiers de décorations, relations avec les élus ou les associations...), données dites sensibles : origine raciale ou ethnique, opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé, sexualité.
	Éléments relatifs à la vie personnelle
	Éléments relatifs à la vie professionnelle
	Selon les besoins (dossiers de décorations...) : Infractions et condamnations
	Informations diverses transmises par l'usager
	Historique des demandes et des échanges

Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Autres services / autres organismes (autres administrations, services de police et de gendarmerie, gouvernement, Présidence de la République, Grande chancellerie de la Légion d'honneur)
	« Personnes concernées »

Existence de transferts de données hors UE	
	Non

Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 2
MISSION RGPD	ordre public et sécurité	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Manifestations sur la voie publique et grands rassemblements
Finalité 2	Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement
Finalité 3	Gens du voyage
Finalité 4	Enquêtes administratives
Finalité 5	Prévention de la délinquance et de la radicalisation
Finalité 6	Concours de la force publique
Bases de licéité	
RGPD	Oui
	Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Oui (lutte contre la radicalisation)
Fondements juridiques	
	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)
Catégories de données traitées	
	Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules
	Photo
	Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)
	Données sensibles : santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de donnée sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)
	Données d'infractions et condamnations pénales
	Données de localisation (lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes)
	Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements et direction du cabinet
	Forces de l'ordre
	Autres administrations (ARS, hôpitaux psychiatriques, mairies, communautés d'agglomération, service départemental d'incendie et de secours) / tribunaux
	Service national des enquêtes administratives de sécurité
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	

	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 3
MISSION RCPD	polices administratives	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Vidéo-protection
Finalité 2	Armes, explosifs, activités pyrotechniques et artificiers
Finalité 3	Réglementation aérienne
Finalité 4	Débîts de boissons et établissements assimilés
Finalité 5	Activités privées de surveillance et de gardiennage ; gardes particuliers
Finalité 6	Polices municipales
Finalité 7	Sûreté aéroportuaires et portuaires
Finalité 8	Manifestations sportives
Finalité 9	Activités de chasse et de pêche
Finalité 10	Chiens dangereux
Finalité 11	Convoyeurs de fonds

Bases de licéité	
RGPD	Oui
	Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques
décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées	Usagers
	Professionnels
	Candidats (activités privées de sécurité, policiers municipaux, agents de sûreté)

Catégories de données traitées	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles
	Vie professionnelle (nom de l'employeur, SIRET, caractéristiques de l'arme, prestation de serment, n° de carte et date de délivrance pour les détenteurs d'armes, injonction préfectorale et notification de la décision du préfet pour les interdictions de détention d'armes, type de licence et horaire de fermeture pour les débits de boissons, résultats d'enquêtes administratives –favorable/défavorable– menées comme pour la sûreté aéroportuaire)
	Données sur la manifestation sportive projetée et les activités en lien avec les réglementations aériennes comme survol de drones, lâcher de ballon (date, horaire, parcours ou lieu, nombre de personnes attendues)
	Données concernant les débits de boissons (type de licence, horaire de fermeture, fermeture définitive ou cession du fonds de commerce)
	Données sensibles : santé (aptitude médicale pour le port d'armes par les policiers municipaux et les convoyeurs)
	Données relatives aux infractions et aux condamnations
	Données de localisation (pour les carrières d'où proviennent les artifices, lieu faisant l'objet de la vidéo-protection ou lieu d'utilisation projetée pour les explosifs)

Catégories de destinataires	Services en charge des traitements Membres de la commission départementale de vidéo-protection Forces de l'ordre, autorité judiciaire Autres administrations (ARS, mairies) Formateurs (chiens dangereux)
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de mise à jour	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 4
MISSION RGPD	réglementation générale associations et fondations	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Législation funéraire (le RGPD ne concerne pas les personnes décédées)
Finalité 2	Economie : déclarations des foires, vide-greniers et salons, délivrance du titre de maître-restaurateur, délivrance de l'agrément aux sociétés de domiciliation d'entreprise, revendeurs d'objets mobiliers
Finalité 3	Service national (recensement)- Suivi des demandes d'option des jeunes binationaux pour le service national
Finalité 4	Associations
Finalité 5	Fondations
Finalité 6	Tourisme : offices de tourisme, carte de guide conférencier
Bases de licéité	
RGPD	Oui
	Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers/ déclarants
	Membres des associations/fondations
	Professionnels (gérants d'entreprises)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, CNI
	Vie personnelle (situation familiale, nationalité)
	Vie professionnelle (fonction, poste occupé, types de licences, diplômes obtenus, attestations, éléments contenus dans les cv, tout autre document justifiant du parcours professionnel du demandeur pour obtenir le titre souhaité, domaine d'habilitation, date de la décision administrative)
	Éléments d'ordre économique et financier (Siret, K-Bis, RIB)
	Données de localisation (adresse de l'événement)
	Condamnations pénales ou infractions (casier judiciaire pour les opérateurs funéraires)
	Données sensibles : religion, opinions politiques, appartenance syndicale, voire orientation sexuelle (pour les associations et les fondations)
Catégories de destinataires	
	Services internes en charge des traitements
	Forces de l'ordre

	Administrations (mairies, hôpitaux, offices du tourisme), Atout France, Autorité judiciaire
	Maisons de retraite
	Représentants des associations et fondations
	Citoyens
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	
	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 5
MISSION RCPD	communication	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Gestion du site internet de la Préfecture
Finalité 2	Gestion des comptes du Préfet sur les réseaux sociaux
Finalité 3	Rédaction de lettres d'informations (gestion des abonnés)
Finalité 4	Communication de crise
Finalité 5	Relations avec la presse
Finalité 6	Etablissement de statistiques
Bases de licéité	
RCPD	OUI
	Article 6 1 (e) (missions d'information générale du public et de gestion des crises) et (f) (connaître le lectorat de ses publications pour mieux cibler ses actualités)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Particuliers
	Professionnels
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Vie personnelle (dans le cadre des messages reçus par la préfecture, si la personne qui écrit en fait état)
	Vie professionnelle (employeurs) (dans le cadre des relations avec la presse ou si ça a été communiqué dans le formulaire de contact)
	Photos
	Potentiellement, données dites sensibles en fonction de la nature des contenus publiés sur internet ou des éléments portés à la connaissance de l'administration par la personne qui remplit le formulaire de contact : origine raciale ou ethnique, opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé, sexualité.
	Données numériques (ex : adresse IP)
Catégories de destinataires	
	Service communication
	Cabinet du Préfet
	Autres administrations du département
	Ministères (dont cabinets)
	Internautes (pour les publications)
Existence de transferts de données hors UE	
	Oui (réseaux sociaux situés notamment aux Etats-Unis et en Chine)
Durée de conservation prévue	

	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 6
MISSION RCPD	sécurité routière	ÉDITION 2023 / 12

Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

Finalités	
Finalité 1	Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, fourrières, auto-écoles, dépanneurs autoroutiers, centres de sensibilisation à la sécurité routière etc.)
Finalité 2	Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales, récupération de points etc.)
Finalité 3	Accidentologie
Bases de licéité	
RGPD	OUI Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	Gérants d'entreprises Chauffeurs professionnels Professionnels de santé Automobilistes particuliers Membres d'associations
Catégories de données traitées	Données d'identification, coordonnées, justificatifs... Informations d'ordre économique et financiers Données concernant des infractions et des condamnations Données dites sensibles : santé Éléments relatifs à la vie personnelle Éléments relatifs à la vie professionnelle
Catégories de destinataires	Service en charge de la sécurité routière Forces de l'ordre Agents du Conseil départemental Autorités judiciaires Personnels des chambre des métiers et de l'artisanat
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 7
MISSION RGPD	actions de sécurité civile et de gestion de crises	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Annuaire opérationnels
Finalité 2	Dispositifs d'informations et d'alertes
Finalité 3	Formations de sécurité civile
Finalité 4	Indemnisation des membres de jurys de securitisme
Finalité 5	Agrément des associations
Finalité 6	ERP
Finalité 7	Gestion des habilitations
Bases de licéité	
RGPD	Oui 6.1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Professionnels
	Membres des jurys, conseils et commissions
	Usagers (candidats)
	Agents des partenaires publics (collectivités territoriales, SDIS etc.)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Éléments relatifs à la vie professionnelle
	Éléments d'ordre économique et financier
Catégories de destinataires	
	Agents du SIDPC
	Corps préfectoral
	Service en charge des règlements
	Autres administrations (SDIS, forces de l'ordre, communes etc.)
	Ministère de l'intérieur (DGSCGC)
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	

	Non
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures sécurité	de Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 8
MISSION RGPD	qualité - accueil - performance	ÉDITION 2023/12

Finalités	Organisation de l'accueil (plannings, annuaires, points d'accueil numérique, standard)
Finalité 1	Organisation de l'accueil (plannings, annuaires, points d'accueil numérique, standard)
Finalité 2	Suivi des engagements qualité
Finalité 3	Mesure de la performance
Finalité 4	Recueil des demandes des usagers
Bases de licéité	
RGPD	Oui
	6.1(f) qualité du fonctionnement des services
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Agents
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Éléments relatifs à la vie personnelle
	Éléments relatifs à la vie professionnelle
	Statistiques
	Retours qualité
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Déterminée selon
	- le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire
	- les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)
	- et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	
	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 9
MISSION RGPD	gestion des ressources humaines	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Gestion des affaires réservées
Finalité 1	Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique
Finalité 2	Gestion administrative des agents
Finalité 3	Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels
Finalité 4	Gestion des avancements et des mobilités
Finalité 5	Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence
Finalité 6	Suivi des absences
Finalité 7	Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GIPA, remboursement domicile travail etc.)
Finalité 8	Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)
Finalité 9	Organisation des élections professionnelles
Finalité 10	Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail
Finalité 11	Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents
Finalité 12	Gestion du dispositif de télétravail
Finalité 13	Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques
Finalité 14	Mise en œuvre du dialogue social
Finalité 15	Gestion des procédures disciplinaires
Finalité 16	Gestion du contentieux
Finalité 17	Gestion des agents partant à la retraite
Finalité 18	Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes

Bases de licéité	
RGPD	Oui
	Article 6 (1) c
	Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels) - Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation) - Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET) - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux d'administration) - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (enseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	Candidats à un poste de contractuel Agents titulaires et contractuels Volontaires en service civique Membres de la famille d'un agent ou autre personne à contacter Stagiaires et apprentis Prestataires de service (formation)
Catégories de données traitées	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, photos Vie personnelle et justificatifs (situation familiale) Vie professionnelle (éléments contenus dans le CV, poste occupé, position administrative, formations suivies et besoins exprimés, appréciation de l'agent et souhait éventuel de mobilité, dates des différents congés, des absences, dates de départ, jours de télétravail, nom du prestataire de service etc.) Éléments d'ordre économique et financier (RIB, avis d'imposition, bulletins de paie, rémunération versée dont montant des primes, heures supplémentaires, imputations budgétaires etc.) Présence et discipline : aperçu des présences, motifs des absences, mesures disciplinaires Éléments contenus dans le dossier de contentieux Données sensibles : appartenance syndicale, santé, religion (selon le droit du travail) NIR (selon le droit social)
Catégories de destinataires	Services en charge des traitements Représentants du personnel Agents du Ministère (DRH) Agents de la direction régionale des finances publiques Personnes concernées Hiérarchie de l'agent Prestataires de service Directions départementales interministérielles DINUM (annuaire Maia) La Caisse des dépôts et consignations (comptes formation)
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Déterminée selon <ul style="list-style-type: none"> - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire (dont notamment le code du travail) - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 10
MISSION RGPD	gestion de l'action sociale	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Organisation de l'événement annuel « arbre de Noël »
Finalité 2	Versement de prestations sociales et diverses aides
Finalité 3	Gestion des actions d'initiative locale
Finalité 4	Gestion et suivi de la dotation handicap
Finalité 5	Gestion des offres et des aides aux loisirs
Finalité 6	Attribution de logements – contigent préfectoral
Finalité 7	Traitement des demandes de places en crèche
Finalité 8	Restauration collective

Bases de licéité	
RGPD	Oui
	Article 6 (1) f: le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (en référence à l'article L731-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatif à l'action sociale)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	
------------------------------	--

Catégories de personnes concernées	
Agents	
Membres de la famille de l'agent	
Prestataires externes	

Catégories de données traitées	
Coordonnées personnelles et professionnelles	
Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, date de naissance des enfants, livret de famille)	
Vie professionnelle (statut, catégorie, ministère d'appartenance, grade, corps, dénomination sociale du fournisseur)	
Informations d'ordre économique et financier (ressources financières, RIB, avis d'imposition, attestation de versement d'allocations familiales, décision de versement par la préfecture avec montant, indice majoré)	
Données sensibles selon les dossiers : santé (handicap) et justificatifs (décisions MDPH)	

Catégories de destinataires	
Service d'action sociale	
Le service en charge des finances pour le paiement	
DRFIP	
Prestataires de services participant à la réalisation des actions sociales (loisirs, restauration)	
Bailleurs	

Existence de transferts de données hors UE	
Non	

Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire (dont notamment le code d'action sociale) - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 11
MISSION RCPD	santé et médecine de prévention	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Gestion des accidents de travail
Finalité 2	Gestion des visites médicales
Finalité 3	Instructions sur les aménagements de poste
Finalité 4	Suivi de la santé au travail – risques psychosociaux (préparation des dossiers pour la cellule de veille)
Finalité 5	Suivi des agents en congé longue maladie, en congé longue durée, en temps partiel thérapeutique etc.
Finalité 6	Suivi des vaccinations
Finalité 7	Suivi du recensement des agents reconnus travailleurs handicapés

Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) c du RGPD – le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise.
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	
	Notamment : Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels)

Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Equipe médicale

Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Vie personnelle
	Vie professionnelle (grade, carrière, date d'entrée dans l'administration etc.).
	Données de localisation (secteur géographique de compétence du médecin)
	Informations d'ordre économique et financier (taux de rémunération, RIB)
	Données sensibles : santé (état de santé, rqt, récapitulatif des arrêts de travail, date accident, date arrêt, rechute, date rapport, date reprise, date de consolidation, avis du médecin de prévention ou de la commission de réforme, soins dispensés, informations sur les vaccinations précédentes) et justificatifs (certificats médicaux etc.)
	NIR

Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Médecin de prévention
	Membres de la commission de réforme
	Médecin expert agréé
	Membres du comité social
	L'assistante sociale

Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Données du dossier individuel conservées selon les durées prévues à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 12
MISSION RGPD	systèmes d'information et de communication	ÉDITION 2023 / 12

Finalités	
Finalité 1	Gestion des annuaires téléphoniques et numériques
Finalité 2	Gestion de la messagerie électronique professionnelle et des listes de diffusion
Finalité 3	Gestion de la téléphonie (fixe et mobile) – mutualisation des standards
Finalité 4	Gestion des comptes Orion – suivi de l'accès à internet
Finalité 5	Recensement des habilitations informatiques des applications installées en préfecture et en sous-préfecture
Finalité 6	Inventaire des matériels informatiques et télécoms mis à la disposition des agents ; gestion des droits d'accès aux copieurs
Finalité 7	Gestion des demandes support utilisateur
Finalité 8	Enregistrement des appels téléphoniques reçus au standard
Finalité 9	Tenue du registre de réception de délivrance des cartes agents
Finalité 10	Générer des statistiques et des rapport liés à l'utilisation du téléphone par les usagers de la préfecture
Finalité 11	Organisation des astreintes techniques au SIDSIC
Finalité 12	Gérer les contacts techniques du SIDSIC (sous-traitance)
Finalité 13	Gestion de la vidéo surveillance des bâtiments de la préfecture

Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) f du RGPD – fourniture des moyens numériques nécessaires à l'activité des agents de la préfecture
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	

Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Professionnels (Sous-traitants, autres administrations)

Catégories de données traitées	
	Données d'identification (dont RIO, matricule), coordonnées professionnelles (mail, n° de téléphone, adresse postale)
	Vie professionnelle (fonction, affectation, habilitations professionnelles, profil métier, grade, service d'appartenance)
	Images vidéo
	Données sur les matériels (numéro de série, N° carte sim, code puk, imei etc.)
	Journal des communications entrantes et sortantes ; données de connexion (date et heure de connexion, sites et pages internet visités, mots de passe, journaux windows ou logiciel libre)
	Données sur les incidents remontés au SIDSIC (objet, date de survenance, n° ticket, résolution du problème)
	Données sur les habilitations : droits d'accès aux serveurs

Catégories de destinataires	

	Service en charge du traitement
	Hierarchie
	DDI (mutualisation des moyens informatiques au SGCD)
	Ministère de l'intérieur
	Sous-traitants
	Existence de transferts de données hors UE
	Non
	Durée de conservation prévue
	Déterminée selon <ul style="list-style-type: none"> - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
	Mesures de sécurité
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur
	Date de dernière mise à jour
	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 13
MISSION RGPD	finances – immobilier - logistique	ÉDITION 2023 /12

Finalités	
Finalité 1	Délivrance des cartes achats et gestion de la dépense
Finalité 2	Gestion des habilitations CHORUS
Finalité 3	Remboursement des frais de déplacements
Finalité 4	Gestion des contrôles d'accès aux bâtiments (stationnement au parking compris)
Finalité 5	Tableau de suivi des recettes
Finalité 6	Tenue de la liste des guide-filles et serre-files
Finalité 7	Tenue du registre hygiène sécurité
Finalité 8	Tenue du registre des visiteurs et des entreprises réalisant une prestation dans le bâtiment
Finalité 9	Suivi des contrats et marchés
Finalité 10	Recensement et suivi des travaux – maintenance des appareils
Finalité 11	Gestion des copieurs

Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (b) et (f) du règlement européen 2016/679
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	
	Agents (dont membres du corps préfectoral)
	Visiteurs
	Professionnels (Sous-traitants et ses salariés intervenant sur le bâtiment)

Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées professionnelles
	Vie professionnelle (nom de l'entreprise ; administration d'affectation/direction/fonction ; matricule)
	Éléments d'ordre économique et financier (pour la carte achat : n° de carte, plafond annuel autorisé, plafond par opération, solde annuel et mensuel ; RIB ; K-Bis ; attestations fiscales des entreprises).
	Données du véhicule de l'agent (immatriculation, type de véhicule)
	Données sensibles : santé (si un agent fait état dans le registre hygiène sécurité d'un problème de santé dont il est atteint)

Catégories de destinataires	
	Service interne
	Banque
	Syndicats
	Comité social d'administration
	Médecin de prévention
	Prestataire

Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 14
MISSION RGPD	étrangers	ÉDITION 2023 /12

Finalités	
Finalité 1	Suivi des accords - titres de séjour
Finalité 2	Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)
Finalité 3	Suivi des étrangers incarcérés
Finalité 4	Suivi des contentieux
Finalité 5	Suivi des demandes d'asile
Finalité 6	Suivi des naturalisations
Finalité 7	Traitement des signalements lutte contre la fraude et trouble à l'ordre public
Finalité 8	Echanges de permis de conduire
Finalité 9	Recensement et suivi des mineurs non accompagnés

Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
	Non
Titre III LIL (police-justice)	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	
	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées	
	Usagers et membres de sa famille (ou personne l'hébergeant)
	Elus ou membres d'association étant intervenu sur le dossier d'un étranger
	Professionnels (avocats)

Catégories de données traitées	
	Données d'identification (dont n° AGDREF, n° OFPRA, n° PRENAT), coordonnées personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport, visa, titre de séjour, justificatif de domicile), Date de fin de validité titre de séjour ou passeport
	Photo d'identité ; empreintes digitales
	Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale, composition du foyer)
	Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat ; mandat électoral)
	Éléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources ; avis d'imposition)
	Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, oqtf, assignation à résidence)
	Infractions et condamnations (B 2, casier judiciaire étranger) ; comportement de l'étranger au regard de l'ordre public ; date de remise en liberté
	Données sensibles : santé (antécédents médicaux et si demandeur présente une situation d'handicap ; suivi donné par l'OFII)
	NIR
	Éléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la juridiction rendue, montant des condamnations et des frais irrépétibles)

	Données de localisation (lieu d'incarcération de l'étranger détenu ; centre de rétention administratif où l'étranger est placé ; adresse du centre d'accueil pour demandeur d'asile)
Catégories de destinataires	
	Service interne
	Réfèrent fraude
	Autres préfectures
	Ministère de l'intérieur (Direction générale des étrangers en France)
	Autorité judiciaire (procureur de la république ; juridictions administratives)
	Autres administrations et assimilées (OFII, administration pénitentiaire, Assurance maladie, consulats de France, départements-aide sociale à l'enfance)
	Forces de l'ordre (gendarmerie, police aux frontières, direction départementale de la sécurité publique)
	Avocats
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire (et plus particulièrement le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile – CESEDA) - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	
	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 15
MISSION RGPD	élections	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Tenue de la liste des délégués pour les élections
Finalité 2	Rémunération des personnels affectés aux travaux des élections
Finalité 3	Tenue du listing des officiers de police judiciaire habilités à signer les procès-verbaux des élections
Finalité 4	Recueil et instruction des candidatures
Finalité 5	Tenue de la liste électorale (établissement et révision)
Finalité 6	Mise sous pli des documents de propagande électorale
Finalité 7	Composition des bureaux de vote
Finalité 8	Remboursement des frais de campagne
Finalité 9	Délivrance de la carte de maire
Finalité 10	Suivi de la composition des conseils municipaux (dont suivi des démissions de maires, adjoints et présidents d'EPCI)
Finalité 11	Versement de l'indemnité forfaitaire aux grands électeurs (élections sénatoriales)

Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (c) et (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
	Décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus »

Catégories de personnes concernées	
	Candidats et élus
	Agents
	Délégués pour les commissions de contrôle des listes électorales
	Membres des bureaux de vote

Catégories de données traitées	
	Données d'identification (Etat-civil, date et lieu de naissance), coordonnées personnelles et professionnelles (courriel, téléphone et adresse postale)
	Vie professionnelle (profession, fonction, affectation, grade ; n° immatriculation des fonctionnaires en charge de l'organisation logistique des journées électorales ; demande du code CSP pour vérifier les conditions d'éligibilité)
	Infractions et condamnations (B 2)
	Données sensibles : opinions politiques (nuance)
	Eléments d'ordre économique et financier (RIB ; montant de l'indemnité)
	Données de localisation (bureaux de vote ; commune du mandat exercé ; ancienne affectation et commune de désignation pour les délégués)
	NIR
	Durée des mandats ; heures travaillées

Catégories de destinataires	
	Service interne, Cabinet du Préfet
	Mairies
	Ministère de l'intérieur (DMATES)
	Prestataire (pour la mise sous pli de la propagande électorale : routeur)
	Partis politiques
	Usagers
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Déterminée selon <ul style="list-style-type: none"> - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire (et plus particulièrement l'article 10 du décret n° 2014-1479 du 09/12/14) - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	
	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 16
MISSION RGPD	coordination des politiques publiques	ÉDITION 2023 /12

Finalités	Tenue et publication du Recueil des actes administratifs
Finalité 1	Suivi de la composition des commissions consultatives créées par le Préfet, permettre des contacts aisés pour les convocations, listes d'émargement, renouvellements (exemple commission départementale d'aménagement commercial) etc.
Finalité 2	Suivi des délégations de signature du Préfet aux membres du corps préfectoral et agents
Finalité 3	
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	Membres des commissions Usagers Elus Professionnels
Catégories de données traitées	Données d'identification (potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que état civil, signature manuscrite, nom d'une société), coordonnées personnelles et professionnelles (adresse de courriel) Vie professionnelle (Potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que la communication par l'usager de documents justifiant son parcours professionnel pour obtenir le titre ou l'agrément souhaité (copie des diplômes). La publication d'un agrément est une catégorie d'actes publiés au RAA parmi tant d'autres ; raison sociale, siège social ; grade et fonctions exercées Champ matériel de la délégation de signature Données sensibles : par exemple appartenance syndicale (liste des conseillers du salarié ; donnée sensible rendue publique par l'intéressé).
Catégories de destinataires	Service en charge des traitements Corps préfectoral Professionnels d'un secteur d'activité (par exemple pour la commission départementale d'aménagement commercial) Citoyens (lecture du RAA sur internet)

Agents de DDI
Existence de transferts de données hors UE
Non
Durée de conservation prévue
Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour
22/12/23

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	ACTIVITE 17
MISSION RGPD	expertise ressources titres	ÉDITION 2023/12

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur
Date de dernière mise à jour
22/12/23

Finalités	
Finalité 1	Gestion des habilitations des agents du CERT et des mairies
Finalité 2	Coordonnées des interlocuteurs du CERT
Finalité 3	Suivi de l'activité (production de titres et actions réalisées par les agents)
Finalité 4	Suivi du contrôle interne (notamment par des contrôles aléatoires)
Finalité 5	Lutte contre la fraude interne et externe
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Oui
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers (dont ceux suspects de fraude)
	Partenaires publics
Catégories de données traitées	
	Éléments d'identification (dont initiales des agents) coordonnées professionnelles
	Vie professionnelle (matricule, fonction, profil attribué, bureau d'affectation, formations suivies)
	Type de dossiers, motif des refus
	Date de la saisine du procureur
	Données relatives aux titres (type, numéro)
	Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements, le référent fraude départemental
	Parquet, tribunal judiciaire (pour les fraudes)
	Services de police et de gendarmerie
	Mairies
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Déterminée selon
	- le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire
	- les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)
	- et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 18
MISSION RGPD	contrôle de légalité et affaires juridiques	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Suivi des contentieux (hors étrangers)
Finalité 2	Exercice du contrôle de légalité
Finalité 3	Permettre le suivi des dotations par collectivité
Finalité 4	Fichier des interlocuteurs (correspondants du pôle d'appui juridique, référent pour le contrôle de légalité)
Finalité 5	Suivi des dossiers d'urbanisme (ex : liste des membres de la commission de conciliation)
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-Justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'État)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
Agents	
Usagers	
Elus locaux	
Avocats	
Professionnels (ex : architectes, géomètres, notaires pour les demandes d'autorisation d'urbanisme)	
Catégories de données traitées	
	Données d'état civil (ça peut être les initiales de l'agent qui traite un dossier) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité)
	Données sur la vie professionnelle (agents de la fonction publique territoriale, avocat, dirigeant de société)
	Données sur la vie personnelle
	Eléments d'ordre économique et financier (rémunération, régime indemnitaire au titre des mandats électoraux, RIB)
	Eléments d'ordre juridictionnel : n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, montant des condamnations et des frais irrépétibles
	Potentiellement tout type de données sensibles pour les contentieux.
	N° d'actes dans télérecours
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Juridictions administratives
	Elus
	Personnes qualifiées

Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 19
MISSION RGPD	politique environnementale	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Suivi des personnes exerçant la fonction de commissaire enquêteur (ex : recensement sur la liste d'aptitude et assurer une communication avec eux)
Finalité 2	Organisation des enquêtes publiques
Finalité 3	Réunion des commissions environnementales (convocations)

Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées	
	Exploitants d'établissements relevant de la législation liée à l'environnement
	Professionnels (commissaires enquêteurs, représentants d'associations et de divers organismes)
	Usagers (citoyens)

Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques, justificatifs (CNI)
	Vie professionnelle (profession exercée, fonction, date de fin de fonction, nombre d'enquêtes réalisées et de formations suivies sur les deux dernières années pour le candidat à la liste des commissaires enquêteurs), pièces justificatives (documents justifiant du parcours professionnel pour obtenir le titre souhaité - copie des diplômes)
	Mandat (date de fin de fonction)
	Observations du public
	Infractions et condamnations (B2 pour la fonction de commissaire enquêteur)

Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements ; préfetures des départements limitrophes (liste des commissaires enquêteurs)
	Membres des commissions
	Collectivités territoriales du département
	Cours et tribunaux administratifs
	Autres services de l'Etat (DDI)
	Pétitionnaires
	Usagers
	Commissaires enquêteurs
	Associations

Existence de transferts de données hors UE	
	Non

Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 20
MISSION RGPD	versement des subventions	ÉDITION 2023/12

Finalités	
Finalité 1	Suivi des subventions versées aux territoires / aux entreprises / aux associations
Finalité 2	Contactier les porteurs de projets
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Responsables ou contacts au sein des structures demandeuses
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques
	Montant de la subvention
	RIB du porteur de projet
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Direction en charge des finances (pour le versement)
	Collectivités territoriales du département
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur
Date de dernière mise à jour	
	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 21
MISSION RGPD	politique de la ville aménagement du territoire hébergement et logement	ÉDITION 2023/12

Finalités	Gestion des expulsions locatives - évolution de la situation du locataire tout au long de la procédure d'expulsion locative (aide à la décision pour octroi du concours de la force publique). Conseils citoyens (composition) Suivi des conventions conclues –dispositif des adultes relais Tenue de répertoires (maires et présidents EPCI quand il y a dans les collectivités des quartiers prioritaires – politique de la ville; chefs de projets contrats de ville ; référents actions cœur de ville ; contacts pour les maisons de service public, pour le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics et) Tenue de diverses commissions (ex : DETR, dalo, coapex, copil) ; fiches individuelles de synthèse et rédaction de compte-rendu) Recrutement des délégués du préfet
Bases de licéité	RGPD Oui Article 6 1 (e) Titre III LIL (police-justice) Non Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat) Non

Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	Agents Usagers Parfois huissiers Baillieur Partenaires (Collectivités)

Catégories de données traitées	Données d'état civil et coordonnées postales et téléphoniques Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, logement occupé) Vie professionnelle (métier exercé, fonction ou poste, autres éléments contenus sur le cv et, pour les délégués du préfet, affectation territoriale, convention signée, date de prise de fonction, date de fin) Données d'ordre économique et financier (situation économique-revenus ; montant de la dette locative et autres dettes – dossier Banque de France - du foyer faisant l'objet d'une mesure d'expulsion et rapport d'enquête fait par les services sociaux) Données sensibles : parfois données de santé (connaissance des pathologies en cas d'expulsion locative)
Catégories de destinataires	Service interne ; les délégués du préfet

	Forces de l'ordre Baillieurs ou propriétaires Huissiers Personnes concernées Conseil départemental : DDI Comité des financeurs (région, ddi, chambres consulaires etc.) et participants aux réunions pour l'action cœur de ville
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23